

Le MR, plus isolé que jamais sur la scène francophone

► Les libéraux l'avouent : ils n'ont pas cru que Paul Magnette, qui symbolise l'opposition PS et CDH au Ceta, irait jusqu'au bout.
► Erreur d'appréciation d'un parti qui semble avoir perdu le lien avec les autres formations francophones.

Feuilletton Ceta, suite. Mardi, après la ministre canadienne Chrystia Freeland, le président du parlement européen Martin Schulz ou le Premier ministre Charles Michel, c'est le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders qui a repris la main. Et convoqué aux Affaires étrangères les ministres-présidents des entités fédérées. Objectif : après l'échec du comité de concertation lundi, (tenter de) dé mêler l'écheveau belgo-belge. Puisque le traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada est devenu une affaire intra-belge.

Et une affaire MR aussi. Car le seul parti « F » de la suédoise semble plus isolé que jamais sur la scène francophone. Le reste du spectre sudiste étant anti-Ceta (du moins dans sa version actuelle). Mais il y a plus que cela : c'est comme si le parti libéral était coupé des autres formations francophones. Au point d'être pris de court par leur stratégie. C'est l'un des trois enseignements bleus de cette crise Ceta. Que voici.

Le MR n'a pas vu venir le coup

Pas de doute : les libéraux au pouvoir au fédéral ont mal évalué les intentions des partenaires PS-CDH du gouvernement wallon. Ils le reconnaissent d'ailleurs. « *Le MR est dans une situation particulière car il a le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères qui doivent porter le dossier. Ils ont toujours cru que Paul Magnette bombait le torse et qu'un moment, il allait dire oui et perdre une partie au moins du crédit*

de l'opération. C'est une erreur de notre part : ne pas y avoir cru et ne pas avoir vu la puissance du choc. C'est un coup politique important de Magnette, qui remet le PS en selle », confie un bleu.

Un autre : « *Le gouvernement fédéral n'a pas imaginé que la Wallonie bloquerait jusqu'à la fin. On percevait une posture, mais on se disait qu'ils finiraient par signer. Ce fut la surprise.* » Une erreur d'appréciation tant dans le chef de Reynders que de Michel (fort occupé jusqu'il y a peu par « *une quasi-chute de son gouvernement sur le budget* »).

Le MR a perdu la bataille de la communication

« *Nous sommes convaincus de ce que le Ceta peut apporter à l'économie wallonne par rapport à d'autres traités, nous explique-t-on. Mais on a visiblement sous-estimé l'impact du milieu associatif qui a assimilé le TTIP (traité avec les Etats-Unis, vis-à-vis duquel nous sommes méfiants aussi) et le Ceta. Nous sommes intervenus trop tard pour dire que ces deux traités sont différents. Les gens ont peur, même ceux qui sont proches de nous, car l'idée a percolé de poulets chlorés, de boeufs aux hormones... Il est désormais difficile de défendre le Ceta ; on a l'impression que nos arguments sont inaudibles.* »

Au point que cela commence à grincer dans les rangs réformateurs. « *C'est vraiment un caillou dans la chaussure du MR, confie un autre libéral. Et on commence à trouver que le président Olivier Chastel est trop en retrait. Il n'a jamais fait entendre la voix du MR, alors que même Benoît Lutgen (président du CDH) a réussi à faire entendre la sienne.* » Une voix qui aurait été d'autant plus utile que le Premier et le ministre des Affaires étrangères doivent mesurer leurs propos, pour ne pas hypothéquer les chances d'accord.

Désormais, le MR veille même à ne pas heurter les anti-Ceta. A la Chambre jeudi, Richard Miller a ainsi pris soin de ne pas croiser le PS, prônant la négociation. Et ajoutant :

« *L'organisation mondiale du commerce ne peut se faire qu'à travers des accords sains, négociés et acceptés pour protéger les droits des citoyens et des entreprises, et les investissements.* » Comme un aveu que les socialistes n'ont pas tout faux... « *C'est épouvantable comme situation pour le MR, qui n'a plus beaucoup d'arguments.* » Et cela ne changera pas tout de suite. Au bureau du parti lundi, il a été acté « *qu'on ne peut pas attaquer maintenant, car on espère une solution. Jusqu'à un accord ou l'enterrement du Ceta, le MR ne dira rien* ». Confirmation dans l'entourage présidentiel : « *Magnette est adulé ; qu'aurait à gagner Olivier Chastel en criant haut et fort qu'il faut signer le Ceta ?* »

Le MR a perdu le lien avec les autres francophones

Le sentiment bleu est général : si le PS avait été au gouvernement fédéral, le PS n'aurait pas bloqué ainsi ; il s'est saisi du dossier « *aussi pour se repositionner et reprendre la main à gauche ; et avoir un trophée* ». Et encore : « *C'est un coup de poker politique à des fins internes et pour marquer l'indigence et l'inefficacité des politiques menées depuis 15 ans.* »

Reste que la communication ne passe plus guère entre les différents niveaux de pouvoir (alors qu'elle avait tendance à se normaliser entre Michel et Magnette). « *C'est vrai qu'ils auraient pu se parler entre francophones, reconnaît un libéral. La ligne de fracture présente depuis le début de la suédoise s'aggrave.* » Un autre : « *Les relations sont très dures pour le moment. On vit une passe extrêmement dure, mais ce n'est pas pour cela que demain, il ne faudra plus se parler. Il faudra encore former des gouvernements...* »

D'ailleurs, si le PS veut emporter la bataille finale, au-delà de celle de la com', il lui faut calibrer le timing. Car il y aura un moment où, continuer à dire non malgré les avancées, pourrait se retourner contre lui. Et ce moment n'est peut-être plus si loin... ■

MARTINE DUBUISSON

justice La Wallonie a-t-elle raison de refuser les tribunaux d'arbitrage ?

Les élus wallons ne veulent pas des tribunaux d'arbitrage chargés de régler les différends entre États et investisseurs étrangers. Les partisans du Ceta leur reprochent de donner une image biaisée de la nouvelle procédure imaginée par les négociateurs européens et canadiens. Qui croire ?

1 Une « justice privée » au service des multinationales ? Si les clauses d'arbitrage sont fréquentes, depuis les années soixante, dans de nombreux traités bilatéraux conclus entre pays avancés et pays en développement, les dés, souvent, étaient pipés. Des traités léonins, très vagues sur ce qu'il fallait entendre par « investisseur » ou « traitement équitable », laissaient une grande marge d'interprétation à des tribunaux ad hoc – composé d'arbitres choisis parmi les grands avocats d'affaires occidentaux. « On a, dans l'histoire de ces traités, des jurisprudences généreuses pour les investisseurs étrangers, des sentences très critiquables », reconnaît Pierre d'Argent, avocat et professeur à l'UCL. « Aujourd'hui, les procédures d'arbitrage se soldent en moyenne par le rejet des demandes des entreprises dans 60 % des cas. » Et surtout, le

mécanisme finalement retenu dans le Ceta, nommé ICS (pour Investment Court System), intègre plusieurs innovations majeures, insiste-t-il.

2 Une révolution de l'arbitrage ?

Un : la procédure ne sera plus confidentielle, mais publique. Deux : les membres de cette jury

diction arbitrale seront désignés (et rémunérés) par le Canada et l'Union européenne parmi des juristes nationaux réputés et des règles seront fixées concernant la procédure de sélection et la rémunération, les conflits d'intérêts (plus question d'être, un jour, arbitre et, le lendemain, avocat d'une multinationale ou d'un État). Trois : une procédure d'appel limitée est prévue (elle ressemble plutôt à forme de recours en cassation).

Pierre d'Argent souligne aussi le fait que les griefs pouvant être

portés devant le tribunal sont définis de manière limitée par le Ceta : ils concernent essentiellement l'expropriation sans compensation, un traitement discriminatoire par rapport aux investisseurs nationaux, ou un traitement arbitraire, restrictivement et précisément défini. « Nous avons l'occa-

sion de nous débarrasser de l'ancien système et de proposer un modèle bien meilleur qui a vocation à être multilatéralisé. Ce serait une erreur de ne pas la saisir. »

3 Contraire à l'égalité devant le droit ?

Rainer Geiger, avocat, ancien professeur à l'Université Paris I et administrateur de l'Association internationale de droit économique (A.I.D.E.), admet que la procédure d'arbitrage prévue dans le Ceta est bien meilleure. « Mais les défauts fondamentaux persistent. Il s'agit d'une juridiction parallèle, ouverte uniquement aux investisseurs étrangers. Cela va à l'encontre de l'égalité des citoyens devant le droit et les procédures judiciaires. » Et ce n'est pas nécessaire « dans la mesure où le Canada et les pays européens disposent de systèmes juridiques et judiciaires hautement développés et indépendants – et "chapeautés", pour ce qui concerne l'Union, par la Cour de justice européenne – devant lesquels des investisseurs étrangers s'estimant lésés peuvent se tourner. »

4 Un précédent nécessaire ?

Pierre d'Argent estime cependant que trois autres arguments

justifient l'inclusion dans le Ceta d'un système de règlement des différends entre États et investisseurs étrangers.

Un : cela permettra d'imposer le même système dans de futurs traités que négociera l'Union avec des pays émergents. Deux : « Une procédure commune permet d'éviter le soupçon que des juges nationaux privilégient l'État au détriment de l'investisseur étranger. » Trois : « Il est important d'uniformiser la protection des investisseurs, sinon les multinationales pourraient être tentées de jouer les juridictions nationales européennes et canadiennes les unes contre les autres. »

Rainer Geiger n'est pas convaincu par ces arguments. Et surtout pas par le troisième : « Faut-il sacrifier l'unité du droit européen, dont l'interprétation est réservée à la Cour de Justice de l'UE, à la mondialisation ? », demande-t-il.

D'autant qu'un système de protection des investisseurs « n'est pas nécessaire pour libéraliser le commerce. Usant de la tactique du cheval de Troie, la Commission a tenté de faire passer, sous couvert de libéralisation du commerce, des choses qui n'ont rien à voir. » ■

DOMINIQUE BERNIS

HISTOIRE

Des plaintes toujours plus nombreuses

Les mécanismes de résolution de conflits entre un pays et un investisseur étranger ont vu le jour dans les années 60, suite à la décolonisation. On les retrouve aujourd'hui dans plus de 1.400 traités bilatéraux d'investissement. Objectif initial ? Protéger les investissements des sociétés occidentales dans les pays pauvres où le système judiciaire local ne donnait pas toutes les garanties d'indépendance face à des mesures arbitraires comme l'expropriation et la nationalisation. Pour encadrer ces arbitrages, on a créé en 1965 au sein de la Banque Mondiale le Centre

international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

Jusqu'au milieu des années 90, le nombre de plaintes est resté très faible. Moins d'une quarantaine en 25 ans. Puis tout s'est accéléré. Entre 2000 et 2015, 480 plaintes ont été déposées.

Les pays occidentaux qui avaient imposé unilatéralement ces mécanismes de règlement des conflits aux pays du sud se sont retrouvés pris à leur propre jeu. Ils sont devenus à leur tour la cible des multinationales.

Entre 1994 et 2014, l'ONG « Les amis de la terre » a identifié 127 plaintes visant ses pays. Trois quarts des dossiers concernaient des pays de l'Est avec des dommages réclamés

allant de 65.000 euros à 10 milliards d'euros. Principal motif des plaintes : la législation environnementale. En 2012, la Belgique a été attaquée par l'assureur chinois Ping Ang qui lui réclamait 2 milliards d'euros en compensation des dommages subis lors du démantèlement de Fortis. L'Allemagne a, quant à elle, été attaquée par le producteur d'électricité suédois Vattenfall suite à la décision de sortie du nucléaire. Le nombre d'affaires soumis à l'arbitrage international continue de croître. Fin octobre, on était déjà à 39 plaintes. Le record de 2015 (52 plaintes) pourrait bien être battu. Et le Canada ? C'est l'un des pays les plus attaqués au monde (23 fois). Essentielle-

ment par des entreprises US. Il est notamment poursuivi par Lone Pine Resources, une entreprise pétrolière canadienne qui a créé une structure juridique aux États-Unis pour pouvoir attaquer son propre pays. Elle réclame 250 millions de dollars canadiens (CAD) en dommages suite au moratoire québécois sur l'exploitation du gaz de schiste dans le Saint-Laurent. Cette année, le pays a été pris pour cible par une entreprise télécom égyptienne qui estime qu'il n'a pas mis en place une réglementation juste et favorable pour les nouveaux entrants et lui réclame 1,32 milliard de CAD. Et les multinationales canadiennes rendent la pareille.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

NÉGOCIATIONS**Nouveau comité de concertation mercredi matin**

« *Le travail continue* ». La petite phrase, prononcée par Paul Magnette à sa sortie du Palais d'Egmont, est sans doute le signe d'une évolution dans les négociations belgo-belges autour de la signature du Ceta. Ce mardi soir, il est un peu plus de 22h.

Les représentants du gouvernement wallon et du ministre des Affaires étrangères viennent de se quitter après six heures de négociations. Sans accord. Mais il est prévu de se retrouver, ce mercredi dès 8h, pour un nouveau comité de concertation. Les francophones devraient s'y présenter avec de nouveaux textes, notamment sur l'agriculture et terminer d'affiner leurs positions. L'objectif avoué, mardi soir, était de pouvoir soumettre ce mercredi une position commune, unique, pour la Belgique.

De quoi permettre la tenue du sommet UE-Canada programmé depuis des mois pour ce jeudi ? Mardi soir, la thèse qui semblait gagner en crédibilité était celle d'un report, le temps de permettre aux différentes parties de cette négociation belgo-belge de s'entendre.

Lundi soir, c'est Justin Trudeau, le Premier ministre canadien, qui avait suggéré au président du Conseil européen Donald Tusk de ne pas se précipiter, ce que ce dernier avait convenu, affirmant dans la foulée que tous deux jugeant qu'« *il y a encore du temps* » et que le « *sommet de jeudi est encore possible* » (*Le Soir* de mardi). Justin Trudeau a toutefois fait comprendre aux Européens qu'il ne se rendrait à Bruxelles que s'il était

certain de pouvoir signer le Ceta. Tusk et Trudeau ont donc jugé utile de « *donner plus de temps* » aux discussions en cours, selon un porte-parole du Conseil européen, et de « *rester optimistes jusqu'à la toute dernière minute* ». Ils restent « *en contact étroit* ». Entre-temps, signe que la « *fumée blanche* » tarde, le discours du Premier ministre canadien annoncé par la Commission européenne (parce que Juncker devait y assister) à l'ordre du jour de la séance plénière du Parlement européen, ce mercredi à Strasbourg, n'aura finalement pas lieu, a-t-on appris vers 20 h à bonne source... De son côté, le président du Parlement, Martin Schulz, a plaidé le « *report* » du sommet, si du temps était encore nécessaire, afin de sauver l'accord.

A la Commission européenne, mardi midi, on répétait en boucle le leitmotiv de la veille : « *Patience* ». Et l'on indiquait une disponibilité à « *assister* » les efforts de la Belgique en vue de « *finaliser* » sa position. Les services de la Commission (qui négocie les accords commerciaux au nom des 28 Etats membres de l'UE) étaient d'ailleurs physiquement présents à proximité des négociateurs belges, réunis au Palais d'Egmont. Ces négociations, justement, ont porté sur trois points. D'abord, les juridictions d'arbitrage. « *Nous ne voulons pas - ni maintenant, ni plus tard - d'arbitrage privé, rappelle Paul Magnette à son arrivée. Les conflits entre multinationales et Etats doivent être tranchés par des juridictions publiques* ». L'agriculture, ensuite. Le périmètre d'application du traité, enfin. Des points que les francophones allaient devoir affiner avant l'aube. Et la tenue du comité de concertation.

M.BN., P.LT., D.CI, PH.R. (AVEC BELGA)